

Le 13/02/2024

Le Président du Syndicat

JB/PP

à

Affaire suivie par :
Jérôme BOURDONNAY

Monsieur le Maire
Service urbanisme
38 Grande Rue
68390 SAUSHEIM

Objet : Attestation de conformité au projet d'Assainissement Non Collectif - PC n° 068 300 23 D0024 route de Chalampé, 68390 SAUSHEIM (SOPREMA HOLDING)

Monsieur le Maire,

Suite à votre demande d'avis pour l'instruction du permis de construire concerné et après instruction de la demande d'autorisation d'installer un ANC, notamment de ces pièces justificatives reçues dans nos services le 9 février 2024, je vous adresse ci-joint l'attestation de conformité pour le projet de construction cité sous objet.

Le demandeur du permis de construire devra se conformer aux prescriptions faites dans l'étude à la parcelle réalisée par son bureau d'étude.

Pour permettre au service d'ANC de suivre la bonne exécution des travaux, celui-ci devra être informé du début des travaux d'assainissement au moins 48 heures avant leur commencement.

Je vous informe que ce projet est soumis à deux redevances d'un montant de 110,00 € chacune qui portent sur l'instruction du dossier ainsi que le suivi des travaux in situ jusqu'à leur achèvement.

M. Jérôme BOURDONNAY du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est à la disposition du demandeur pour tous compléments d'informations.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président
et par ordre,
Le Responsable du Service Exploitation Réseaux

Philippe PERRET



PJ :

- Attestation de conformité du projet d'installation d'ANC,
- Demande ANC validée.

Copie avec PJ : SOPREMA HOLDING, 15 rue Saint-Nazaire, 67100 STRASBOURG

Attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires

Conformément à :

- Article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales
- Article R.431-16 du code de l'urbanisme

Coordonnées du demandeur :

SOPREMA HOLDING
15 rue Saint-Nazaire, 67100 STRASBOURG

Référence dossier SPANC :

PC n° 068 300 23 D0024
Etude spécifique de BF Assainissement n° BFA24015

Adresse du projet (si différente de celle du demandeur) :

Site de STELLANTIS, Route de Chalampé, 68390 SAUSHEIM

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif, au regard des principes généraux et des prescriptions techniques imposées par l'arrêté modifié du 7 septembre 2009 et des éléments déclaratifs transmis par le demandeur, atteste de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif déposé :

Projet de construction du demandeur :

Construction d'une usine de fabrication de mousse isolante. Assainissement non collectif prévu pour les eaux usées domestiques uniquement.

Description du projet d'installation d'assainissement non collectif validé :

Mise en place de la filière d'assainissement non collectif :

- **Microstation de 30 équivalent-habitants de EPUR BIO France,**
- **Ensemble de 4 tunnels d'infiltration INTEWA DRAINMAX d'une capacité de stockage de 7,2 m³.**

Ce document atteste de la conformité du projet décrit dans l'étude à la parcelle mentionnée.

Le : 13/02/2024

Pour le président
Et par ordre,
Le Responsable du Service Exploitation Réseaux

Philippe PERRET



La présente attestation n'est valable que pour le projet d'installation d'assainissement non collectif déposé et le plan de masse soumis à l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

La possibilité pour le demandeur de modifier son projet d'installation d'assainissement non collectif postérieurement à l'obtention de son permis de construire demeure envisageable à la condition impérative que le nouveau projet d'assainissement reste adapté au projet immobilier validé, notamment en terme de dimensionnement, de périmètre d'implantation et vis-à-vis des contraintes de la parcelle. Dans ce cas, une demande modificative doit être déposée auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif, une nouvelle instruction du projet étant nécessaire.

Conforme aux prescriptions des arrêtés : du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 ; du 27 avril 2012

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (*) :

DEMANDE formulée par :

M. / Mme (nom, prénom ou raison sociale) : SOPREMA HOLDING
demeurant à (+code postal) : 67100 Strasbourg N° 15 rue : DE SAINT NAZAIRE
Tél.(fixe) : Tél.(port.) : 07 88 85 25 25 Courriel : ODECROD@SOPREMA.FR
pour un immeuble situé à : lieu-dit :
N° rue : ROUTE DE CHALAMPE - 68300 SAUSHEIM
l'immeuble est situé dans un lotissement (ou groupe d'habitations) ? (*) OUI - (NON)
Si « OUI », indiquer son nom : nombres de lots :

PERMIS DE CONSTRUIRE (*) N° PC.068.300.23.D0024 en cours d'instruction

DESTINATION DE L'IMMEUBLE (*) :

HABITATION : résidence principale, secondaire, comportant pièces principales
AUTRE DESTINATION ? (camping, salle polyvalente, hôtel, etc.) : USINE
l'installation est destinée à desservir usagers permanents et/ou usagers non permanents

ALIMENTATION EN EAU POTABLE (*) : adduction publique, source privée, puits particuliers, autre :

TERRAIN : références cadastrales : section : 31 parcelles : 78-26 superficie > 10000 m²
terrain en pente ? q < 5 % q de 5 à 10 % q > 10 %

ETUDE DE SOL : fournir une étude à la parcelle justifiant le choix du système d'assainissement non collectif proposé

INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT ENVISAGEE (*) :

PRETRAITEMENT :

FOSSE SEPTIQUE TOUTES EAUX (volume minimale de 3 m³ jusqu'à 5 pièces principales puis 1 m³ par pièce supplémentaire) :

Marque : capacité m³ suivie d'un

PREFILTRE – INDICATEUR DE COLMATAGE :

Marque : capacité m³ et d'un

TRAITEMENT (*) :

EPANDAGE SOUTERRAIN, TRANCHEES D'INFILTRATION : nombre de tranchées :
pour chaque tranchée : longueur : m, largeur : m, profondeur : m, surface du fond de tranchée : m²

LIT FILTRANT VERTICAL NON DRAINE :
(20 m² minimale ; 5 m² par pièce principale) : superficie : m²

LIT FILTRANT VERTICAL DRAINE
(20 m² minimale ; 5 m² par pièce principale) : superficie : m²
suivi d'un rejet des effluents épurés dans (*)

Milieu hydraulique superficiel (à titre exceptionnel) : précisez :

Puits d'infiltration (avec dérogation préalable)

AUTRE (dans le cas d'une micro station, fournir le n° d'agrément ainsi que les fiches techniques complètes ; concernant notamment les performances épuratoires, points d'entretien et points de contrôle) :

MICROSTATION BIOPRANCE EPUR 30 GH

ENTREPRISE chargée des travaux :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

N° de Téléphone (fixe) : (port) :

Courriel :

MODE D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES :

(*) rayer la (les) mentions(s) inutiles ou cocher la (les) cases et compléter



ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE :

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.
En outre, il s'engage :

- À informer le Sivom de la Région Mulhousienne de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du Sivom ;
- À informer le Sivom avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans notre règlement d'assainissement non collectif ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du Sivom dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au Sivom. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au Sivom
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filères agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement d'assainissement non collectif du Sivom.

Fait à : Strasbourg, le 9 Janvier 2024

Signature
du demandeur :

SOPREMA

Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 50 000 000 €
RCS Strasbourg 314 827 857

15, rue de St Nazaire - CS 60121
67025 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 79 84 00

PIECES A JOINDRE À LA DEMANDE

Le dossier de la demande doit être établi en un seul exemplaire, ou il est possible de transmettre le dossier en format PDF à contact@sivom-mulhouse.fr

Il devra comprendre :

- Ce **formulaire** dûment rempli et signé par le demandeur
- L'**étude de sol** justifiant le choix du système ANC proposé et son dimensionnement.
- Un **plan de situation** permettant de repérer l'immeuble dans la commune, avec indication des points d'eau destinée à la consommation humaine existants dans un rayon de 35 mètres
- Un **plan de masse** (échelle 1/100) portant indication exacte de la construction, de l'emplacement de tous les appareils d'assainissement, des voies de circulation (publiques et privées), des limites de propriété ainsi que du (des) circuit (s) des eaux pluviales
- Une **coupe du terrain et de l'installation**, avec indication de tous les niveaux, du débouché des eaux usées au droit de la construction, jusqu'au fil d'eau dans les tuyaux d'épandage ou dans l'exutoire
- Les **plans cotés des appareils** d'assainissement et de la documentation précise délivrée par le fabricant

DECISION DU SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE :

AVIS FAVORABLE pour le projet présenté, à savoir la mise en place :

- de la microstation EPUR BIO FRANCE de 30EH,
- suivi d'un ensemble de 4 tunnels d'infiltration INTEWA DRAINMAX d'une capacité totale de 7,2 m3.

Rappel : Les eaux pluviales ne doivent pas être dirigées vers l'installation d'assainissement non collectif.

Vous voudriez vous conformer aux prescriptions faites par votre cabinet d'études dans son rapport, pour la mise en œuvre de votre installation d'assainissement autonome.

La nécessité de réaliser dans les règles de l'art l'ensemble des prescriptions techniques qui s'imposent pour garantir la pérennité des ouvrages et leur bon fonctionnement.

Pour permettre au service d'assainissement non collectif de suivre la bonne exécution des travaux, celui-ci devra être au courant du début des travaux au-moins 48 heures avant leur commencement.

Le contrôle devra être réalisé tranchées ouvertes.

A Mulhouse, le
(date, cachet et signature)



Sivom de la Région Mulhousienne - 25 avenue Kennedy - 68 200 MULHOUSE - ☎ 03 89 43 21 30